

SAINT VINCENT DE REINS "Le Bourg"

LE MOT DU MAIRE

Saint-Vincent-de-Reins a vécu une année 1994 contrastée.

Des éléments positifs : installation d'un nouveau pharmacien avec sa famille dans notre village, accroissement considérable du nombre d'enfants à l'école, plus de 25 % depuis 8 ans (on dépasse largement cette année les 100 enfants scolarisés) construction de deux autres usines au "Pont de la Côte".

L'environnement s'améliore notamment par la remise en état de ce qui fut la décharge à côté du cimetière et par un aménagement d'un terrain de jeu.

Malheureusement l'économie de notre village a souffert et des suppressions d'emploi ont eu lieu, mais aucun lieu de travail n'a été supprimé permettant ainsi de garder espoir.

Que Saint-Vincent-de-Reins continue sur le chemin de l'unité pour se développer et pour poursuivre sur la voie du "bien vivre".

Lucien DEVEAUX.

CONSEIL MUNICIPAL :

Mrs DEVEAUX, Maire. DUMOULIN, MARCHAND, AULAS, Adjoints. CHABERT. NOILLY. VADEBOIN. DARPHIN. Mmes ROLLET. CORGIE. DUDU. Mrs MURAD. FOUGERARD. Mme CHAMPALLE. Mr LACHIZE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Mrs DEVEAUX. ROBIN. MARCHAND.
Mmes DEMOLIERE. ROLLET. CORGIE. DUDU. CHAMPALLE.

Nous remercions Nathalie SALINAS
pour l'illustration du présent bulletin

Parution : AOUT 1994

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 1994

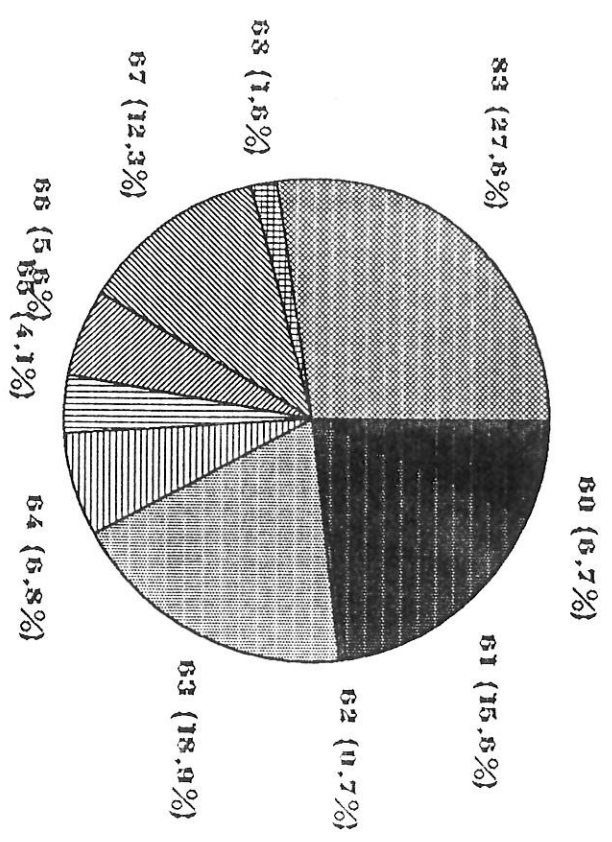
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

60	Denrées et Fournitures	149.300,00
61	Frais de Personnel	346.500,00
62	Impôts et Taxes	15.500,00
63	Travaux et Services extérieurs	419.500,00
64	Participations et Contingents	150.857,00
65	Allocations et Subventions	90.600,00
66	Frais de Gestion Générale	125.000,00
67	Frais Financiers	272.240,00
68	Dotations Comptes Amortissement	34.800,00
83	Prélèvement pour Investissement	612.761,00
		2.217.058,00

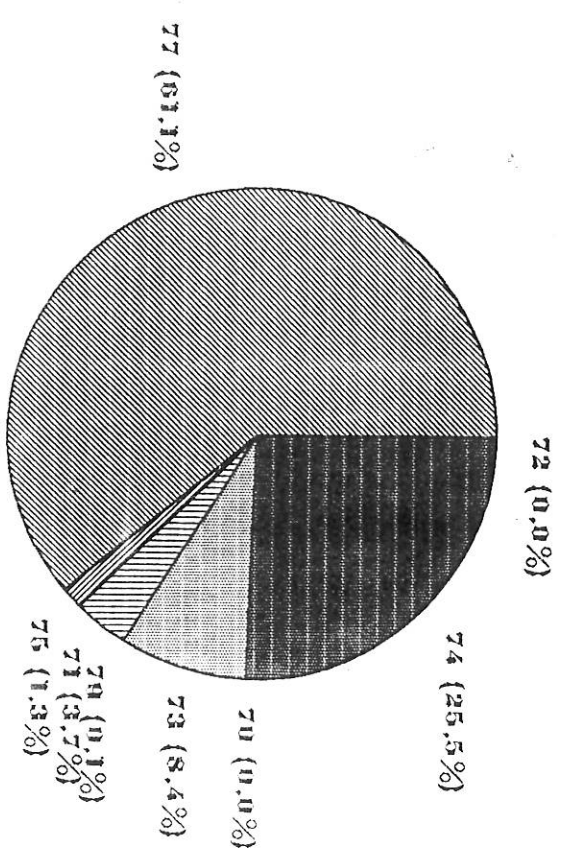
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70	Produits d'Exploitation	200,00
71	Produits Domaniaux	81.000,00
72	Produits Financiers	50,00
73	Recouvrements- Subventions	186.600,00
74	Dotations versées par l'Etat	564.966,00
75	Impôts Indirectes	29.000,00
77	Contributions Directes	1.353.742,00
79	Produits Exceptionnels	1.500,00
		2.217.058,00

REPORTS OF THE COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE
 FOR THE YEAR 1904



REPORTS OF THE COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE
 FOR THE YEAR 1904



BUDGET DE L'EXERCICE 1994

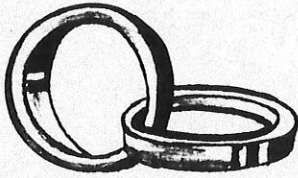
SECTION D'INVESTISSEMENT

1) DEPENSES		1.792.368
- Frais extraordinares :	Usine Relais AULAS	78.000
- Participation à des travaux d'Equipement :		90.135
	Fonds de compensation T.V.A. reversé à la Communauté de Communes	
- Remboursement d'emprunts : Capital :		1.026.883
- Acquisition de Biens Meubles et Immeubles :		75.000
	Matériel Pompiers	65.000
	Véhicule service voirie	10.000
- Travaux de Bâtiments et Génie Civil :		522.350
	Réparation Salle Polyvalente	46.000
	Toit Bibliothèque Municipale	65.000
	Décharge	150.000
	Station Unité Déphosphatation	1.350
	Parking Boulevard du Nord	10.000
	Voie 1994	250.000
2) RECETTES		1.792.368
- Subventions d'Equipement - Dons :		154.679
- Prélèvement sur Recettes de Fonctionnement :		612.761
- Amortissement Subventions d'Equipement :		34.800
	Usine Relais MONTE	20.400
	Usine Relais MUGUET GRIZARD	14.400
- Participations travaux d'Equipement :		170.589
	Fonds de Compensation T.V.A.	164.389
	Dotation Equipement Département	6.200
- Produit des Emprunts :		250.000
- Recouvrement de créances :		569.539
	Remboursement annuités d'emprunt par la Communauté de Communes	562.889
	Remboursement annuités d'emprunt du Tennis	6.650

-:~::~:~::~:~::~:~::~:-

TAUX et PRODUIT des CONTRIBUTIONS DIRECTES Année 1994

(:	Bases notifiées	:	Taux	:	Produit)		
(:	-----	:	-----	:	-----)		
(:	Taxe d'habitation	:	1.870.000	:	3,61	:	67.507)
(:	Foncier Bâti	:	1.789.000	:	10,38	:	185.698)
(:	Foncier non Bâti	:	212.000	:	22,74	:	48.209)
(:	Taxe Professionnelle	:	17.583.720	:	5,30	:	931.937)
(:		:	-----	:	-----	:	-----)
(:		:	21.454.720	:		:	1.233.351)



ETAT CIVIL

ANNEE 1993

Naissances :

16 juin	BILIS Cidem
09 septembre	CATHELAND Laure Michelle
19 mai	CHAMPALLE Romain Louis Marcel
08 novembre	DENIS Guillaume
10 Février	LABROSSE Mathieu
27 août	MARCHAND Maxime Germain
15 juillet	PIERREFEU Alice
25 mai	PLASSE Gaëtan
07 février	RABUT Florian Paul Jean Marc Pierre
12 août	RAFFIN Alexia

Mariages :

25 juin	VON TSCHAMMER UND QUARITZ Carl Thibaud Marie Albrecht <u>ET</u> DEVEAUX Frédérique Christine Marie
26 juin	SALINAS Denis <u>ET</u> SAINT-PAUL Nathalie

Décès :

21 janvier	BISSUEL Jean
11 août	CATELAND Roger Gustave
17 août	CROZIER Jean Marius
15 février	FOUGERARD Albert Louis
30 mars	JAL Claudia Virginie Veuve COUTURIER
22 mars	JANDARD Julie Marie Louise Veuve DENOYEL
15 mai	LACHAIZE Louis Régis
17 mars	LELY Claudia Julie Veuve SUCHET
27 mai	LETERME Marcel Marie Auguste
21 décembre	SAPIN Jean Baptiste
19 septembre	VIEILLY Suzanne Anastasie Veuve ROCHE

ANNEE 1994

Naissances :

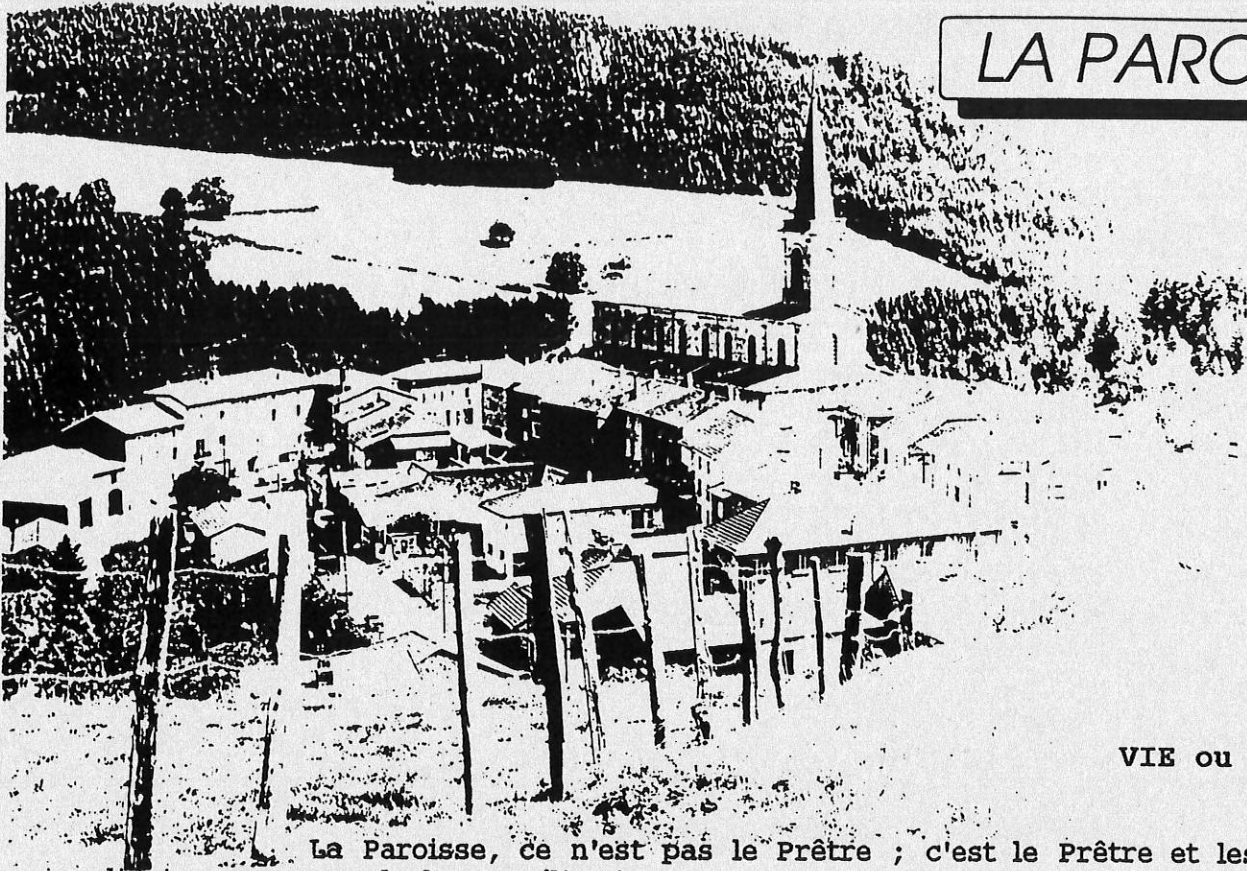
02 février	POYET Steven
01 juillet	TRIBOLLET Mélanie

Mariages :

30 avril	GUENAT Bruno <u>ET</u> CHERVIER Yvette
01 juillet	PIERREFEU Jean Paul <u>ET</u> BRUNEL Maryse Joëlle
16 juillet	MUGUET Paul Claude <u>ET</u> COLUSSI Patricia Yvonne Marie

Décès :

13 janvier	MORTEROL René Raoul
26 janvier	PERRIN Auguste Jean
26 février	PARDON Yvette Françoise Antoinette Veuve FOUGERARD
27 février	PHILIBERT Yvonne Hortense Marie Veuve PLASSE
22 mars	JOUNIN Anne-Marie Simone
23 mars	DESSEIGNE Marie Eugénie Veuve MOISSONNIER
19 mai	DUMOULIN Joanny Auguste
02 juin	VALLET Marie Jeannette Epouse JACQUET
21 juin	MUSSI Antoinette Veuve TRONCY
22 juin	MARCELLIN Denise Léa Epouse LACHAIZE



VIE ou IMMOBILISME

La Paroisse, ce n'est pas le Prêtre ; c'est le Prêtre et les Paroissiens, solidaire avec eux de l'Évangélisation.

Les membres de l'Équipe animatrice ont réfléchi dans ce sens, lors de leurs réunions. Ont-ils apporté une solution, un remède ? Ce n'est pas sûr, car il y a encore trop de gens qui n'ont pas compris que l'Évangélisation est l'affaire de tous les chrétiens, pas seulement celle du prêtre.

A l'occasion de la Messe d'Action de grâce pour les 50 ans de sacerdoce du Père BODET, longtemps parmi vous comme responsable de la Paroisse et qui passe sa retraite au milieu de vous ; le Père ROUILLET, archidiacre, a bien fait ressortir dans l'homélie de ce jour-là que la solidarité prêtre laïcs était essentielle à l'Évangélisation.

Au cours des réunions de l'Équipe animatrice et de l'Équipe de préparation aux baptêmes, nous avons essayé de comprendre l'urgence d'aider les parents des jeunes de Saint-Vincent-de-Reins pour qu'ils prennent conscience de leur rôle dans l'éducation de la foi de leurs enfants. Ils sont les premiers responsables.

Je constate que, sortis de l'école primaire, les jeunes n'ont plus rien sur le plan chrétien ; ont-ils quelque chose sur le plan humain ?

Si des adultes, encore jeunes, pouvaient se mobiliser pour les aider, sans les encadrer, Saint-Vincent-de-Reins retrouverait une nouvelle jeunesse. Souvent les jeunes se rencontrent, mais ne faut-il pas, sans les chapeauter, que des adultes les aident ?

En cette année de la Famille, il est important que des chrétiens se mobilisent et des parents en priorité, pour aider leurs enfants à "mieux vivre", sans oublier de donner un "sens à leur vie". Comme le disait un enfant de 10 ans, il y a plus de 10 ans : "Jésus-Christ, il donne un sens à ma vie".

Ce cri de foi, cette découverte peut changer une vie, une famille, un village. Il suffit de vivre de la Vie du Christ et cela se verra et tout changera.

Que des jeunes, des parents et même de jeunes grands parents y pensent. S'ils sont des vivants, ils aideront tout le village à revivre.

Votre prêtre
M. THOLIN

NOCES D'OR SACERDOTALES

Le Dimanche 1er mai, SAINT-VINCENT-DE-REINS et SAINT-BONNET-LE-TRONCY célébraient les Noces d'Or Sacerdotales du Père Claudius BODET.

Le Père BODET a été ordonné Prêtre le 25 avril 1944 à LYON en la Cathédrale Saint Jean par le Cardinal GERLIER. C'était pendant l'occupation et les assistants furent contraints, au milieu de la cérémonie, de rejoindre les abris à l'appel de la "sirène" ; "c'était un signe des temps".

Pour son premier poste il fut nommé vicaire à LA PACAUDIERE durant 4 ans, puis vicaire à PIERRE BENITE 3 ans 1/2, curé de THEL 3 ans 1/2 desservant RANCHAL quelques mois et enfin curé de SAINT-VINCENT-DE-REINS de 1955 à 1991 c'est à dire 36 ans et simultanément curé de SAINT-BONNET-LE-TRONCY durant 20 ans. Depuis cette date il vit sa retraite au milieu de ses anciens paroissiens, où il continue d'exercer quelque peu son ministère, ainsi qu'en d'autres paroisses environnantes.

La Messe rassemblait une nombreuse et fervente assistance de paroissiens, de parents et d'amis. Elle était concélébrée par le Père ROUILLET, Archidiacre du Roannais entouré du Père BODET, du Père THOLIN, curé de la paroisse, du Père SANGLERAT, du Père CHRISTOPHE, du Père MORERA et du Diacre Marc BACOT. Le Père ROUILLET dans son homélie souligna le rôle irremplaçable des prêtres et des laïcs associés à la pastorale de l'Eglise d'aujourd'hui. A la fin de l'office le Père BODET retraça sa vocation et remercia toutes les personnes qui l'ont aidé et assisté au cours de ses 50 années de ministère paroissial, l'Eucharistie fut ce qu'il voulait : une fervente action de Grâce à la Gloire de Dieu et Jésus souverain Prêtre.

La Messe fut animée et magnifiquement chantée par la Chorale de SAINT-VINCENT-DE-REINS, renforcée de quelques éléments de la Chorale d'AMPLEPUIIS dirigée par François LACHAIZE et accompagnée à l'orgue par Annie PIERREFEU.

Dans l'assistance on remarquait la présence de Monsieur Lucien DEVEAUX, Maire de la Commune avec les membres du Conseil Municipal, de Monsieur Pierre GIRAUD, Maire de COURS-LA VILLE, parent du jubilaire, de Monsieur Charles CORGIE, Maire de SAINT-BONNET-LE-TRONCY et de la Communauté de nos chers Frères maristes.

A la sortie, un vin d'honneur offert par la municipalité rassemblait tous les participants dans une grande fraternité. Monsieur Lucien DEVEAUX, Maire félicita et remercia le Père BODET pour son long et fécond ministère à SAINT-VINCENT-DE-REINS et SAINT-BONNET-LE-TRONCY. La chorale offrit ses vœux symbolisés par une belle plante expression d'une affectueuse amitié.

Un repas amical clôtura cette journée, réunissant nombre de personnes portant avec le Prêtre, le souci de la charge pastorale. Madame Anne PHILIPPON présenta les remerciements et les amitiés de SAINT-BONNET-LE-TRONCY et Monsieur Augustin SAINT-PAUL avec son humour très apprécié exprima les sentiments reconnaissants de la Paroisse de SAINT-VINCENT-DE-REINS.

Signalons qu'au cours du repas amical, une reproduction de l'Eglise de SAINT-VINCENT-DE-REINS en nougatine fut offerte au Père BODET. Ce chef d'oeuvre de notre maître cuisinier Monsieur FINOT ; qui a dû demander un nombre d'heures de travail assez impressionnant, a régalé la vue et l'estomac de tous ceux qui ont eu le plaisir de l'apprécier. Bravo au réalisateur.

Cette journée fut une journée d'action de grâce et de joie profonde pour le Père BODET et pour tous ceux qui l'entouraient.

Souhaitons au Père BODET de continuer une vie heureuse parmi ses anciens paroissiens.

L'équipe animatrice.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Eh ! oui, la Bibliothèque continue son petit bonhomme de chemin. Le nombre de lecteurs augmente ; une ascension lente mais effective : à ce jour : 284 inscrits.

Quant à nous Bénévoles, nous sommes cinq à nous partager 3 permanences de 2 heures, par semaine et, malgré nos activités professionnelles, ou nos obligations familiales, nous essayons de faire en sorte que vous ayez, vous lecteur, un service continu et régulier.

L'idéal serait d'être deux ou trois personnes de plus afin d'alléger le travail des autres.

Donc, si vous avez deux heures par semaine à nous consacrer ne serait-ce qu'une fois par quinzaine, vous vous rendrez très vite compte que c'est un travail certes bénévole mais très enrichissant et passionnant de plus, effectué dans une bonne ambiance. Alors, il serait dommage que la bibliothèque réduise ses heures d'ouverture juste par manque de bénévoles.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Nous tenons à votre disposition, à l'entrée de la Bibliothèque, une liste des livres que nous avons achetés depuis l'ouverture en 1989, n'hésitez pas à la demander.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture au public :

Mercredi de 16 heures à 18 heures,
Samedi et Dimanche de 10 heures à 12 heures.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
De 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 17 heures 30.

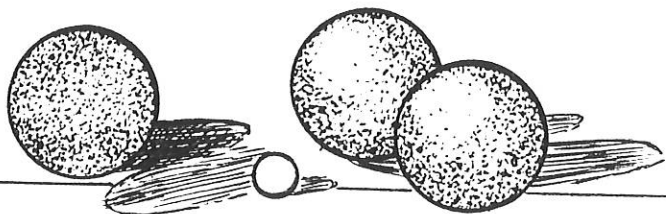
Samedi : De 9 heures à 11 heures.

Employés municipaux

Secrétaire : Mme Mireille NUNO

Agent d'entretien : Mr Dominique DUCROS

SOCIETE DE BOULES



Section

"Les Filatures"

Grâce à notre président Jean Paul VADEBOIN, son adjoint Maurice BURNICHON et une équipe de licenciés volontaires et efficaces, la société de boules des "Filatures" a pris une bonne vitesse de croisière : Quarante six licenciés soit dix de moins que l'année précédente mais ces dix licenciés manquant devaient partir ailleurs.

Il n'en résulte pas moins que la société de boules des "Filatures" est aussi saine que sereine.

Les concours ne font enfin plus de déficit et se passent dans la joie et la bonne humeur, au même titre que la compétition auxquels se livrent nos retraités tous les mercredis au grand plaisir de voir rassemblées nos deux sociétés de boules une fois par semaine.

Nous soulignons l'efficacité des dirigeants (Christian DEREPIERRE pour Saint-Vincent-de-Reins) et des jeunes boulistes de l'école de THIZY qui, après un an de création voit déjà des champions à BELLECOUR et ailleurs : Aurélien DEREPIERRE demi finaliste à Pentecôte. Steve VIAL a été médaillé à VILLEURBANNE.

Tous les jeunes ont leur chance à condition de participer. La municipalité est consciente au même titre que Monsieur le Maire, sponsor en tant que PDG de DEVEAUX S.A. avant qu'il ne constate que l'équipe de troisième division (Jean Paul VADEBOIN - Serge DESSEIGNE - B. JACQUETON - G. DUPUIS et Yves ROCHE) accédait aux quart de finale au championnat de France à GRENOBLE.

Les "Boules" de Saint-Vincent-de-Reins sont en train de renaître, profitons en !...

Le Bureau

SOCIETE DE PECHE



La Société se porte bien. Beaucoup de choses se sont passées depuis début 93.

Nous avons perdu en avril 93 notre trésorier Albert FOUGERARD. Nous avons perdu un bon copain et notre Béberrt nous manque beaucoup.

Le bureau actuel est le suivant :

Président	André MARCHAND
Vice-Président	André SAINT-PAUL
Trésorier	Georges DESSEIGNE
Secrétaire	Georges COCHEY

1993 a vu la naissance de la réciprocité. Le contrat de rivière propre nous a obligé à passer des accords de partenariat avec les sociétés environnantes ; dans un premier temps : AMPLEPUIS - CUBLIZE - COURS - LA CHAPELLE DE MARDORE.

Nous avons perdu quelques sociétaires mais le manque à gagner a été largement compensé par nos partenaires.

En 1994 nous avons adhéré à la réciprocité départementale : 29 sociétés du département sur 45 ont donné leur accord ce qui représente 87 % des pêcheurs du Rhône.

Jusqu'à ce jour nous n'avons pas relevé d'incidence notable. Les habitués continuent à prendre leur carte de pêche à Saint-Vincent-de-Reins. Nous ne sommes pas envahi par les pêcheurs et nous en retirons des avantages substantiels tels que la pêche au plan d'eau de CUBLIZE et sur les lots des sociétés réciprociétaires.

La Fédération s'est engagée à payer 90 % de nos alevinages et nous donne 35.000 alevins de truites par an.

1994 doit voir la naissance de notre plan d'eau des "Filatures". L'autorisation vient enfin d'arriver. Il nous reste à régler quelques problèmes de financement. La Fédération nous attribuant une subvention et un prêt sans intérêt.

Au point de vue densité de truites, ce printemps étant favorable pour la pêche ; on se rend compte que la truite sauvage est en progression et que tous les efforts déployés depuis la pollution au xylophène , commencent à porter leurs fruits.

.../...

.../...

C'est de bonne augure au moment où la qualité des eaux s'améliore considérablement grâce au tout à l'égout. Evidemment, les pêcheurs se plaignent de prendre beaucoup de truitelles en dessous de la maille, mais je crois que tous ont compris qu'il fallait en avoir le plus grand soin et les remettre à l'eau dans les meilleures conditions. Petit poisson deviendra grand si le pêcheur lui prêt vie !

Deux pêcheurs ont été décorés de la médaille d'honneur de la pisciculture le 17 avril à LYON :

André SAINT-PAUL, Vice-Président depuis 1967,
André GONDY, au bureau de la société depuis 1958.

A tous deux nous présentons nos vives félicitations.

Le Président,
André MARCHAND.



GROUPE DE MARCHE

Depuis septembre 1993, des adeptes de la randonnée pédestre se donnent rendez-vous les 3ème lundi de chaque mois à 13 heures 45 place du Basket pour une marche d'environ 10 kilomètres.

Nous parcourons les chemins et sentiers de Saint-Vincent-de-Reins et des communes environnantes. Une marche a été effectuée en montagne Roannaise.

Le parcours est prévu par un ou plusieurs marcheurs à tour de rôle.

Un verre de l'amitié est offert après chaque sortie dans la salle de réunion du Basket. Il permet de reconforter les randonneurs courageux pour affronter un temps jusqu'alors peu clément, ce qui n'affecte en rien la bonne humeur.

Nous sommes actuellement près de trente participants. Les éventuels intéressés sont cordialement invités.

Henri LACHAIZE.

JUDO-CLUB DE ST VINCENT DE REIMS



L'année s'est déroulée
dans le calme
et la bonne entente.

En décembre nos jeunes
judokas ont passé la
ceinture supérieure.

En Janvier nous avons tiré
les rois avec les parents
et les enfants, dans une
très bonne ambiance.

Le 1er mai les enfants qui ont
participé à la compétition d'AMPLEPUS
ont remporté médailles, diplômes et une
superbe coupe pour avoir fini quatrième
des clubs présents.

En Juin un stage a été proposé aux enfants d'une durée 2
jours Samedi et Dimanche avec au programme : sports (judo - foot -
footing), soirée merguez crêpes.

Une autre compétition a eu lieu à BRIENNON le 11 juin, là
aussi une bonne participation de notre club.

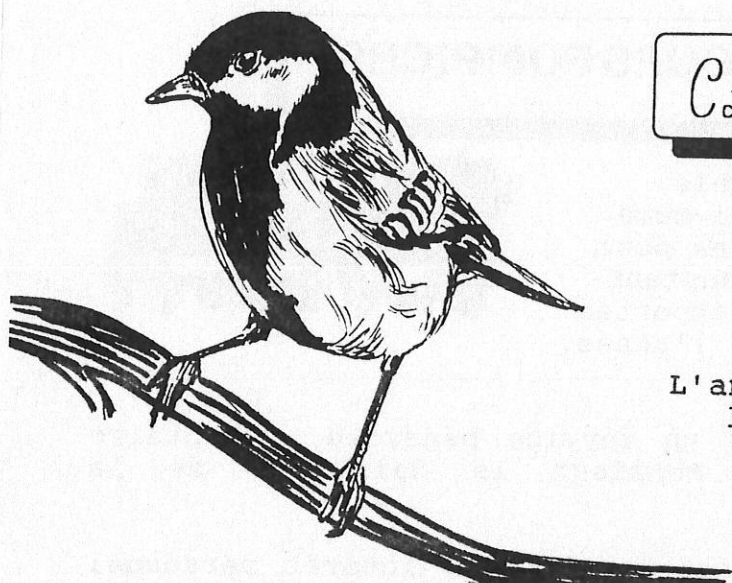
Malgré quelques abandons en cours d'année l'effectif est
toujours à son top niveau car d'autres enfants se sont inscrits en
cours d'année.

Nous espérons tous que le Judo Club durera longtemps. Les
cours se sont arrêtés le dernier mercredi de Juin ; nous vous donnons
donc rendez-vous en septembre pour une nouvelle année.



Amicalement,
La Secrétaire,
Nicole PELET.

Salle des sports
d'AMPLEPUS
Mini poussins et Poussins



CLUB NOTRE TEMPS

L'année 1993 s'est passée dans la joie et l'amitié avec aussi son lot de peines. "Joie" avec des anniversaires ; ils étaient 12 à fêter leur décade, puis en juin sous un beau soleil la sortie en Ardèche avec la visite de Satillieu et son élevage de chèvres pour la production du mohair et La Louvesc pays de Saint François Régis. Enfin le jeudi 25 novembre nous nous rendions à Saint-Bonnet-le-Troncy au restaurant "chez Denise" pour déguster un bon repas bien servi et très sympathique.

Hélas ! l'année s'est terminée plus tristement avec quelques sérieuses interventions chirurgicales puis des décès : Madame Marie DESMURGER et Monsieur Jean SAPIN et en ce début d'année 1994 notre dévoué et dynamique secrétaire Monsieur Auguste PERRIN ; Mademoiselle Simone JOUNIN le 22 mars et Madame Marie JACQUET de Magny le 02 juin.

Nous remercions Robert LACOTE d'avoir bien voulu être notre nouveau secrétaire.

Ainsi notre groupe s'amenuise et nous voudrions bien que des nouveaux retraités viennent se joindre à nous pour passer d'agréables après-midi de détente en jouant aux cartes, au scrabble, aux dames ou simplement en bavardant amicalement entre voisins et amis. Les réunions ont lieu le jeudi tous les 15 jours dans un cadre rénové, clair et accueillant ; merci à la municipalité pour l'aide apportée à cette rénovation.

Cette année 1994 notre sortie annuelle nous mènera dans le parc régional du Morvan, nous visiterons Autun ville Gallo-romaine, château Chinon avec le Musée du "Septennat" et l'après midi promenade en bateau sur le lac des Settons. Nous espérons, comme l'an dernier revenir enchantés de notre petit voyage.

Le 19 mai nous avons fêté avec joie les 80 ans de Frère Antoine et de Monsieur Louis VOUILLON, nous leur souhaitons encore de longues années parmi nous.

Les 3 et 4 septembre aura lieu notre vente - exposition annuelle, nous aimerions que beaucoup de personnes viennent nous prouver leur amitié en nous rendant visite. D'avance Merci. A l'année prochaine.

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS



La Compagnie
ainsi que moi-même
vous remercions pour
le soutien constant
que vous nous apportez
tout au long de l'année.



Ceci parce que nous sommes un service bénévole, volontaire et gratuit, grâce aux efforts de Monsieur le Maire et de la municipalité.

Personne à la compagnie n'est pompier par intérêt personnel (il serait déçu) mais bel et bien pour l'intérêt général de tous les habitants de la Commune, je m'en réjouis et j'en suis fier.

Notre société actuelle est instable et énergique à la fois ; où chacun doit se battre pour soi même et pour sa famille. Heureusement il reste des gens qui veulent se battre en plus pour les autres à titre bénévole.

C'est la politique qu'a tenu Bernard DEMURGER pendant trente trois ans au service de la Commune en tant que Sapeur Pompier, je cite : "Je suis le plus ancien dans le grade le moins élevé !". Mais, à Saint-Vincent-de-Reins ce n'est pas le grade qui compte mais l'esprit.

Bernard a pris sa retraite administrative le 18 avril et il va nous manquer dans notre effectif actif.

D'autant plus que Monsieur le Maire et son Conseil Municipal ont fait de gros effort cette année pour nous préparer à la départementalisation et nous maintenir au maximum d'efficacité en nous dotant d'une nouvelle ambulance et d'une base d'alerte avec déclenchement de "bips".

De notre côté deux candidatures, deux réussites : Yves DEPIERRE - Secouriste Routier ; Guy POYET - Caporal.

Pour votre service nous restons à votre disposition et à votre écoute. Avec le soutien de nos anciens et en particulier le capitaine Marius NONY.

A bientôt et merci encore.

Louis VADEBOIN,
Chef de Corps.

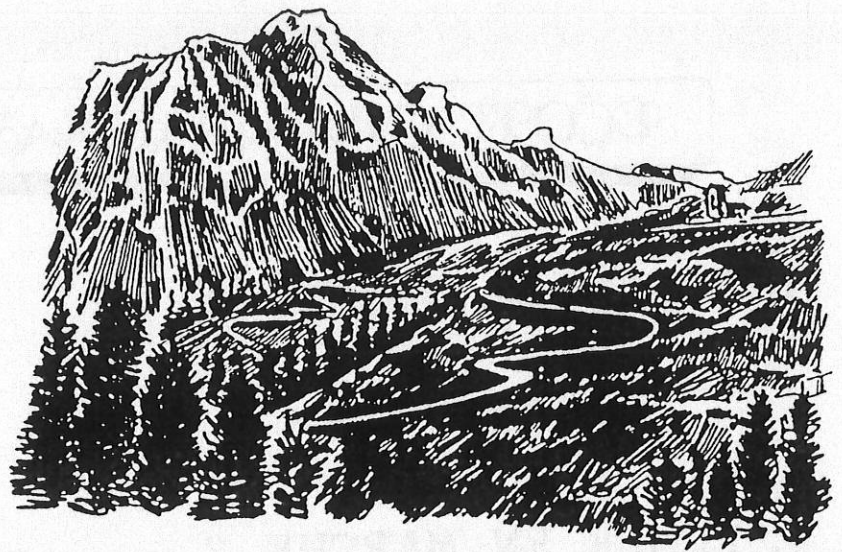
LES AMIS DU VOYAGE

BEAUFORTIN

VANOISE

25 et 26 juin 1994

1er jour : 5 heures 45 départ de Saint-Vincent-de-Reins. Cette année le car est complet, 50 personnes participent à ce voyage de 2 jours.



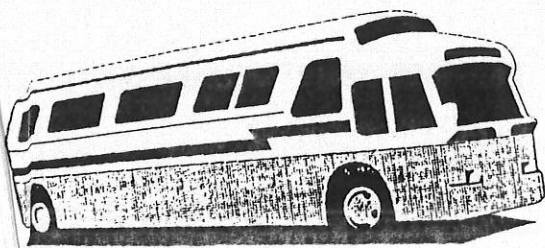
Direction l'autoroute A 40 qui passent sous les monts d'Ain, petit déjeuner à NANTUA et le car reprend la route vers ANNECY. Arrêt dans cette belle ville, vu sur le lac, visite du marché à la brocante ensuite direction ALBERTVILLE ; le paysage est magnifique. Déjeuner à ALBERTVILLE.

L'après-midi après un bon repas chacun reprend sa place dans le car, certains avec une petite appréhension, nous allons vers la montagne, la route en corniche accrochée à flanc de montagne nous offre un paysage magnifique mais impressionnant, elle nous conduit au BEAUFORTIN, le lac de ROSELEND, puis nous redescendons sur BOURG SAINT MAURICE, TIGNES avec son célèbre barrage (à 1.790 m d'altitude) et VAL D'ISERE (1.840 m), grande station de ski mais encore déserte ; la saison d'été débute en juillet, dommage. Dîner et nuit dans cette ville.

2ème jour : après une bonne nuit calme et un bon petit déjeuner, départ vers 8 heures, hélas ce n'est plus le soleil de la veille qui nous attend mais la pluie. Tout le monde prend le car de bonne humeur quand même en espérant que ça ne dure pas longtemps. Direction le Col de l'ISERAN, col routier le plus élevé d'Europe (2.770 m) là haut la vue aurait été belle, descente sur BONNEVAL-SUR-ARC (1.835 m), BESSANS, LANSLEVILLARD (1.479 m), LANSLEBOURG, arrêt dans ce village bien connu des Saint-Vincentais, ensuite on repart vers le col du MONT CENIS (2.083 m) toujours avec la pluie qui nous empêche de découvrir le lac du MONT CENIS très joli par beau temps. Descente vers l'Italie.

Déjeuner à SUSE très apprécié, dans une ambiance merveilleuse. Nous regagnons la France par le Tunnel du FREJUS. Arrêté à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Dans la vallée l'eau gronde, il vaut mieux ne pas trop s'attarder. Direction CHAMBERY avec sa fontaine des éléphants. Après un arrêt casse croûte sur une aire de repos nous regagnons Saint-Vincent-de-Reins dans une ambiance joyeuse.

A l'année prochaine avec le soleil au rendez-vous, il faut l'espérer.



L'ÉCOLE EN QUESTION

OU

L'ÉCOLE EN MARCHÉ ?



"Tout ministre de l'éducation se croit pour laisser trace de son passage" } obligé de réformer l'école...

Cette opinion bien répandue sous entend quelques questions fondamentales :

- Pourquoi changer, par plaisir ou par nécessité ?
- L'école saurait-elle échapper à toute évolution ?

Je relève deux changements qui ont "marqué" l'école au cours de ces dernières années et signalerai trois modifications annoncées pour la rentrée 95.

I - Le projet d'école

Il oblige les enseignants à analyser la situation de l'école où ils travaillent, à définir les besoins prioritaires et à dégager quelques objectifs précis.

"Lire et communiquer", tel est l'axe retenu à l'école Champagnat. Autour de cette ligne de force s'articulent bon nombre d'activités :

- des lectures variées, au livre de lecture il faut ajouter les textes concernant les activités d'éveil, les mathématiques et toutes les occasions qui se présentent en dehors de l'école (maison, rue, bibliothèque).

- des manières de communiquer diverses allant du geste au dessin et de la parole à l'écrit.

II - L'organisation de la semaine

Semaine de quatre jours cela entraîne moins d'heures par semaine et de plus courtes vacances. Selon les situations familiales (travail des parents, autre enfant scolarisé en collège sur cinq jours) le bilan est contrasté mais globalement positif.

En 93/94 : 15,7 % des élèves de CE 2 étaient scolarisés selon l'organisation de la semaine à quatre jours : 71 % des parents et 80 % des enseignants se disent satisfaits.

III Quelques changements pour la rentrée 95

Parmi les 155 propositions du ministère, j'extrai trois orientations concernant le primaire :



- apprentissage d'une langue vivante étrangère dès le CE,
- plus d'importance donnée aux disciplines artistiques,
- allègement des programmes (enfin ! jusque là le ministère connaissait bien l'addition et ignorait la soustraction).

L'école n'échappe pas à l'évolution du monde. Il est bien normal qu'elle ne reste pas figée.

Dans le domaine de la culture, on a souvent la nostalgie des périodes classiques. Il est heureux que parmi les changements annoncés en collège l'apprentissage du latin soit remis en valeur.

Frère Jean BONNARD

LE CANTON D'AMPLEPUS

D'HIER A AUJOURD'HUI PAR L'IMAGE

Dans un livre magnifiquement illustré et relié

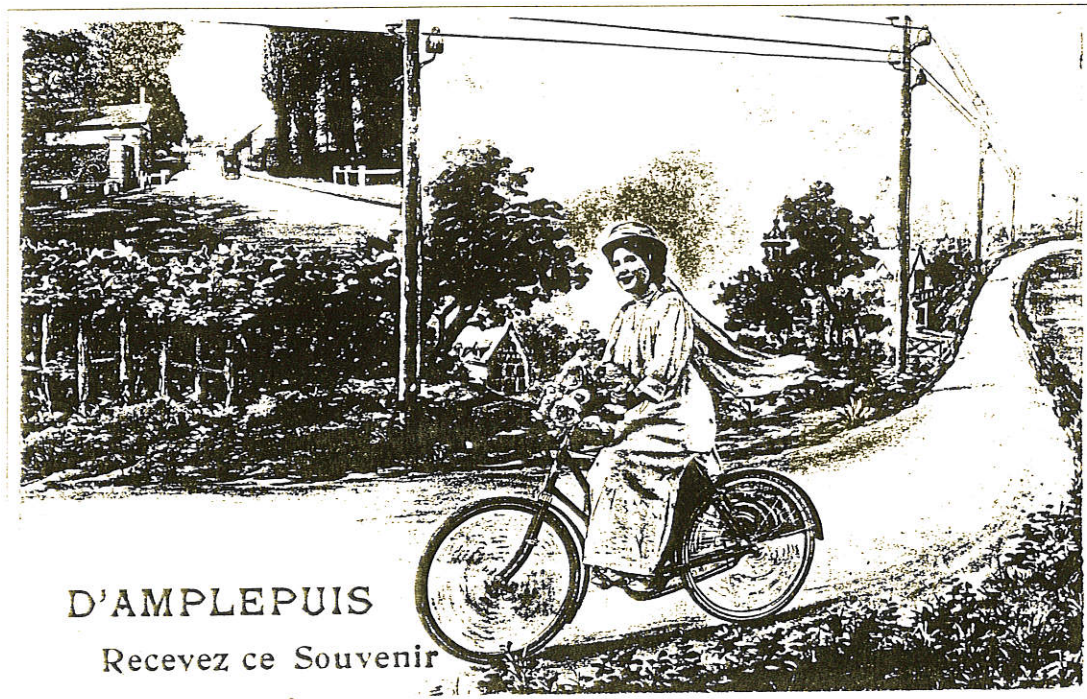
Édité par la ville d'Amplepuis

**EN SOUSCRIPTION DÈS AUJOURD'HUI
AU PRIX SPÉCIAL DE 150 F**

RENSEIGNEMENTS ET SOUSCRIPTION

dans les mairies du canton

*Les livres souscrits pourront être retirés dans les mairies avant Noël 1994
Date limite de souscription : 30 novembre 1994*



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à adresser à : Mairie d'Amplepuis - Place de l'Hôtel-de-Ville - 69550 AMPLEPUS

Nom

Prénom

Adresse

Souscrit exemplaire(s) à 150 F =

Possibilité d'envoi par poste + 25 F par exemplaire =

Total

Ci-joint un chèque bancaire ou postal à l'ordre de Maury-Eurolivres S.A.

ASSOCIATION LA CHAUMIERE

Notre Association commence sa septième année à Saint-Vincent-de-Reins.

Le groupe continue toujours avec Thierry, Philippe, Laurent, Jacques et Jean-Noël et quatre accompagnateurs qui vivent en permanence avec eux ; sans oublier Jeanine GOUTTENOIRE qui vient les après-midi et les week-ends pour réaliser avec eux des activités et des sorties.

Ce style de vie communautaire basé sur le partage de la vie de tous les jours entre des jeunes valides et des handicapés a pour objectif de créer pour ces adultes un cadre de vie chaleureux et stimulant.

La vie rythmée par les tâches de la vie quotidienne comporte aussi des temps d'activités qui permettent à chaque jeune de réaliser quelque chose qui lui tient à coeur, développer ses capacités et avoir le plaisir de créer comme chacun. Cela va des petits meubles en bois aux vêtements faits en couture en passant par les objets en épingles à linge, les bougies, les lampes, le jardin, la peinture, les peluches, etc... Vous avez pu en observer diverses réalisations dans les lots du loto et pour la foire.

Le week-end est réservé aux loisirs. Le groupe profite des animations de la région.

Le groupe est géré par l'association "La chaumière" qui organise différentes manifestations pour trouver des fonds (fête patronale en 1993, lotos) pour améliorer le budget du groupe et en vue de la création d'une structure plus adaptée.

Si vous souhaitez connaître un peu plus le groupe ou ce que nous faisons, vous pouvez passer nous voir au lotissement, l'Association reste ouverte à tous !

DIVERSES PERMANENCES

En Mairie d'AMPLEPUS

A.N.P.E. de TARARE	2ème et 4ème	jeudi du mois de	9 h 30 à 11 h 30
P.A.C.T. de TARARE	1er et 3ème	mardi du mois de	10 h à 12 h
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	4ème	mardi du mois de	14 h à 16 h
O.P.A.C. du RHONE	4ème	mardi du mois de	9 h à 12 h
VEUVES CIVILES	3ème	mardi du mois de	11 h à 12 h
CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS	4ème	mardi de	9 h à 12 h
		(de septembre au 15 avril)	
ASSEDIC de ROANNE	3ème	mercredi du mois de	9 h à 11 h 30
O.P.A.H.	2ème	mardi du mois de	9 h à 11 h 30
C.A.U.E. (ARCHITECTE CONSEIL)	1er	jeudi du mois sur rendez-vous	

En Mairie de CUBLIZE

Retraite Sécurité Sociale 1er mardi du mois de 14 h à 16 h

En Mairie de SAINT-VINCENT-DE-REINS

O.P.A.H. Les 5 septembre et 5 décembre de 10 h à 11 h 30.

FETE DES CLASSES EN 4



Le dimanche 24 avril les classes en 4 animaient notre village, nombreux étaient les conscrits ; chapeaux, cocardes et confettis étaient de la fête. Les chars des 18 - 19 et 20 ans savamment décorés, mettaient une ambiance colorée.

Après le défilé emmené par la clique de Saint-Vincent-de-Reins/Saint-Bonnet-le-Troncy ainsi que par nos voisins "Les Formons" de THEL, un vin d'honneur offert par la municipalité précédait le repas à la salle polyvalente où les conscrits et conscrites et leurs invités se retrouvaient pour un repas succulent où l'ambiance ne manquait pas.

Le soir, après avoir fait brûler madelon, balai et biberon, malgré la pluie, tout le monde se trouvait de nouveau à la salle polyvalente et la journée se termina fort tard par des danses pour tous.

Tout le monde s'est donné rendez-vous dans 10 ans et peut-être avant pour la demi-décade.

Raymonde DUDU

CONSCRITS CLASSES EN "4"

90 ans	MUGUET Robert	30 ans	AUGAY Huguette DARPHIN Colette
80 ans	Frère Antoine TEILLARD Joseph VACHERON Marcelle VOUILLON Louis		DARPHIN Jean François MARGUET Serge MERCIER Annick MURAD Pascale
70 ans	COLAS Antoine FILLON Maurice GONDY André LACHAIZE François MURAT Marie	20 ans	AULAS Lionel BODET Lionel BUYS Laurence CORNELOUP Lionel DERESSE Bernard DESSEIGNE Stéphanie FOUGERARD Gaëtan GALLET Marie Joëlle JAMPY Fabienne JOTUT Jean Bruno LONGIN Ingrid
60 ans	BUISSON Marinette DARPHIN Louis DUBUIS Aline DELLOIS Suzanne FARGEAT Josette MARCHAND André PHILIPPE Claudius PLASSE Jean		
50 ans	BILLET Paulette DARPHIN Marie Louise DUDU Marinette FARJEAT Marie Josèphe MURAT Raymonde NONY Marie-Claude NONY Michel VADEBOIN René VERCHERE Claude	10 ans	DECHELETTE Lionel DURY Jessica FANTET Florence MURAD Franck MURAD Laetitia NOILLY Anthony NOILLY Ludivine NONY Audrey NONY Laure RAQUIN Raphaël SAINT-PAUL Grégory TEILLARD Elliot VADEBOIN Vanessa ZAAG Mohamed
40 ans	DEREPIERRE Christian PLASSE Mireille VADEBOIN Marie Suzanne VADEBOIN Marie-Christine		

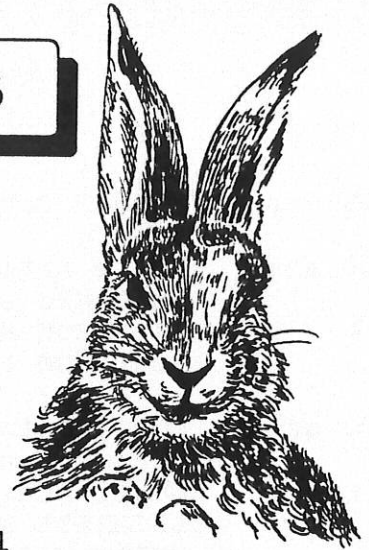
"BUREAU DES CLASSES

Président d'Honneur
Président Actif
Vice-Président

Secrétaire
Trésorière

Frère Antoine
Christian DEREPIERRE
Michel NONY
Jean-François DARPHIN
Mireille PLASSE
Paulette BILLET

ASSOCIATION AMICALE DES CHASSEURS



SAISON 93/94

A l'ouverture les quarante chasseurs de l'association avaient déjà une certitude : que le plan de chasse leur accordait dix sept chevreuils à prélever ; ce qui fut fait au cours de la saison avec la double satisfaction d'avoir réalisé le plan de chasse mais aussi de savoir qu'il restait sur le terrain assez de sujets pour assurer le remplacement et aussi l'augmentation du cheptel. Le chevreuil a deux principaux handicaps à surmonter : le trafic routier et le braconnage.

Pour le sanglier c'est déjà plus aléatoire mais cinq furent abattus quand même. Quelques dégâts à déplorer sur maïs ensilage, heureusement indemnisés.

Pour le lièvre et le lapin ce fut la déconfiture. Le printemps 93 assez favorable permettait d'espérer une augmentation du cheptel mais une épidémie de V.H.D. "Virus Hémorragique Diséase" en juillet - août réduisait les populations si bien que le tableau lièvre chutait de moitié, le lapin restant stationnaire.

Les prédateurs : six renards adultes ont été abattus plus quatre jeunes capturés récemment. Une campagne de piégeage a été également mise en place par une équipe de piégeurs agréés.

Début 94, le 27 février les chasseurs recevaient les propriétaires et exploitants agricoles à la salle polyvalente, pour un repas amical. Le menu était composé principalement de gibier sanglier, chevreuil ; chasse oblige. Les convives furent tous très satisfaits, ce fut une journée très conviviale.

Dernière prestation des chasseurs : leur présence à la foire avec leur stand habituel qui bénéficie d'une très bonne fréquentation.

Conclusion : Malgré le déficit en lièvre, une bonne saison bien remplie.

D'après ces résultats, s'il me fallait établir un pronostic pour l'avenir ce serait presque sans erreur pour le chevreuil par contre pour les autres gibiers je m'en tiendrai prudemment à ce dicton : "Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué" !

Le Président,

Jean DUDU.

LE CENTRE DE SAVIGNY organise une formation :

"La formation pour adultes... un tremplin vers l'emploi"

**GESTION DE PETITES ENTREPRISES
EN MILIEU RURAL**

Stage de qualification : validé par un examen homologué de niveau IV
(niveau bac)

Public concerné :

Créateur ou repreneur d'entreprise
Conjoint de chef d'entreprise
Salarié ou futur salarié d'une petite société

Objectif :

Etre capable de gérer une petite entreprise dans les
domaines comptables, administratifs, financiers et commercial

Durée :

1200 heures, à temps plein, de septembre 1994 à mai 1995
22 semaines de formation au Centre,
8 semaines de stages pratiques en entreprise.

Renseignements et inscriptions :

**CENTRE DE SAVIGNY
69210 L'ARBRESLE**

Tél. : 74.01.41.35

POINT INFORMATION JEUNESSE

Un lieu d'accueil où vous pourrez trouver une réponse à toutes vos questions.

Service d'information sur :

Enseignement - Métiers - Formation professionnelle - Emploi -
Formation permanente - Vie sociale - Santé - Société et vie pratique -
Loisirs - Sports - Etranger / voyage - droit des jeunes.... Et des
informations à caractère national, régional ou local.

Vous pourrez également y être conseillé : l'animateur du point J
pourra vous orienter vers des structures locales plus spécialisées.

à la M.J.C. d'AMPLEPUIS

Horaires d'ouverture :

Du Mardi au Samedi de 9 heures à 12 heures
Du Mardi au Vendredi de 14 heures à 18 heures

Ouvert à tous Libre et Gratuit

INFORMATIONS PRATIQUES

CONSEILLER GENERAL DU RHONE : Permanences de Maurice DEPAIX,
Pas de permanences en Juillet - Août - Septembre 1994

De Octobre 1994 à Mai 1995 : 1er samedi du mois de 9 h 30 à 10 h 30

Soit les : 01/10 - 05/11 - 03/12 pour l'année 1994
07/01 - 04/02 - 04/03 - 01/04 - 06/05 pour l'année 1995

Juin 95 : décalage d'une semaine en raison du samedi de Pentecôte soit le 10/06

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Depuis le 1er avril 1994, l'Assistant Social de la M.S.A. chargé de notre commune est désormais :

Monsieur AURAY
Maison du Département
3, rue Général Leclerc

69430 BEAUJEU

Tél. : 74.04.83.62

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Communiqué de l'Association : Collecte de vêtements

**"LA MOISSON DU COEUR"
"Si ça ne vous va plus, ça nous va !"**

Un slogan clin d'oeil et évocateur, l'Association des Paralysés de France habille de neuf sa traditionnelle opération de ramassage des textiles pour financer son action auprès des enfants et des adultes handicapés moteur.

Le 15 octobre prochain, jour du ramassage dans notre département, la Moisson du coeur de l'APF permettra à chacun de débarrasser ses armoires des vêtements, chaussures (par paires) et textiles devenus inutiles. Il suffira de les placer dans des sacs plastiques et de les déposer à la Mairie.

Chaque année, dans le département du Rhône, le ramassage des textiles procure à l'APF des ressources importantes qui lui permettent de renforcer son action sociale et de faire face aux urgences du handicap dans la vie de tous les jours.

Le 15 octobre, les bénévoles seront également les bienvenus pour une "moisson du coeur" qui s'annonce cette année encore fertile.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'APF au 72.43.01.01.

D'AVANCE, MERCI A TOUS

Communiqué du Ministère de l'Équipement

LA ROUTE ET VOUS EN DIX QUESTIONS

1

Je veux planter des arbres près de la route.
Quelle distance minimale dois-je respecter ?

En Général, c'est 2 mètres pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, 50 cm pour les autres plantations. Ces distances sont calculées à partir de l'alignement. Attention, renseignez-vous auprès du service gestionnaire de la route : il existe parfois un règlement de voirie particulier prévoyant d'autres distances.

Si vous êtes proche d'un carrefour ou d'un virage, les distances minimum peuvent être augmentées pour assurer une meilleure visibilité.

Enfin, n'oubliez pas que vos plantations devront être entretenues. Vous devrez couper les branches - et les racines - qui avancent sur la voie publique. Si vous ne le faites pas, le gestionnaire de la route pourra procéder d'office à cet entretien, à vos frais...

2

Qui est responsable de la réglementation sur les voies
de lotissement ou de copropriété ?

Dans le cas des lotissements communaux - et des lotissements privés, si la voirie a été remise à la commune - la route est communale et le gestionnaire est le maire. Les règles énoncées dans ce dépliant s'appliquent.

Dans les autres cas, la route est privée et le gestionnaire est le président de l'association syndicale ou le syndic de copropriété. C'est le Code civil et le règlement du lotissement ou de copropriété qui s'appliquent.

Enfin, si ces voies sont accessibles à tous les usagers, le Code de la route s'y applique aussi.

3

Une ligne blanche continue m'empêche de tourner
à gauche en sortant de chez moi.
Puis-je bénéficier d'une tolérance ?

Non ! Vous n'avez pas le droit de franchir une ligne blanche continue... même devant chez vous. En revanche, vous pouvez demander au gestionnaire de la route d'étudier une modification. Sachez que la sécurité, la vôtre et celles des autres conducteurs, primera toujours devant la facilité d'accès.

En cas d'impossibilité, vous devrez donc toujours tourner à droite et faire demi-tour au carrefour le plus proche.

4

Quelles formalités dois-je remplir avant de
construire une clôture ou un mur le long de la route ?

Si vous prévoyez de construire votre mur ou votre clôture en retrait de l'alignement, vous n'avez pas besoin d'autorisation. Attention : dans certaines communes une demande d'autorisation de "clôture" doit être adressée au maire (article R. 442 du Code de l'urbanisme).

Si vous construisez sur l'alignement, ou au-delà, vous devez obtenir l'autorisation du gestionnaire de la route.

5

Puis-je refuser la cession gratuite d'une bande
de mon terrain pour élargir la route ?

Relisez d'abord votre permis de construire et vérifiez si la cession gratuite d'une bande de votre terrain est prévue ou non. Si elle est prévue, vous ne pouvez pas la refuser.

Sachez cependant que la cession gratuite d'une bande de terrain ne peut excéder 10 % de la superficie du terrain (article L. 332-6 du Code de l'Urbanisme).

Si la cession gratuite n'est pas prévue, vous serez indemnisé.

6

J'ai besoin d'installer un échafaudage sur le bord
de la route devant chez moi...

Comme un échafaudage est, en général, simplement posé sur le sol, c'est une question de stationnement. Adressez-vous à l'autorité de police qui prendra, au cas par cas, un arrêté indiquant les précautions à prendre. Même procédure si vous devez faire stationner un camion de déménagement ou une benne devant chez vous alors que le stationnement y est interdit ou gênant.

7

En sortant d'un champ, j'ai laissé de la boue
sur la route. Suis-je responsable en cas d'accident ?

Oui, car vous devez nettoyer la route. Si vous ne le faites pas, c'est au gestionnaire de la route de le faire, sinon il serait lui-même considéré comme responsable.

Ensuite, il recherchera le fautif pour lui faire rembourser le nettoyage... et les indemnités qu'il aurait versées en cas d'accident.

8

Depuis qu'une entreprise a creusé une tranchée
devant chez moi pour faire passer des canalisations,
ma cave est inondée...

Vous pouvez vous retourner contre le gestionnaire de la route ou directement contre l'auteur des travaux.

Mais ce sera à vous de prouver tout d'abord que les travaux sont bien à l'origine de l'inondation de votre cave.

9

Les eaux venant de la route
ruissellent chez moi...

Un riverain est obligé de recevoir les eaux de pluies découlant de façon naturelle des voies publiques.

Toutefois, si une aggravation résulte de travaux, cet inconvénient nouveau pourra être indemnisé.

Je veux réaliser un nouvel accès à la voie publique. A qui dois-je demander l'autorisation ?

C'est auprès du gestionnaire de la route que vous devez faire la demande préalable. Il pourra vous imposer certaines conditions pour des raisons de sécurité.

Ce que les mots veulent dire :

Alignement :

C'est la limite entre une propriété privée et le domaine public de la route. Pour connaître cette limite, vous devez vous adresser au gestionnaire de la route. Attention, il n'existe pas toujours un plan d'alignement officiel. Dans ce cas, le gestionnaire viendra fixer cette limite sur le terrain, en fonction de l'état des lieux : fossés, talus, etc... Le gestionnaire considérera que ce qui est nécessaire à l'existence de la route en fait partie...

Autorité de police :

Elle doit être consultée chaque fois que vous devez faire stationner ou déposer quelque chose qui risque de gêner la circulation. Mais autorité de police ne signifie pas "police" ! Par exemple, en agglomération, l'autorité de police est toujours exercée par le maire. Hors agglomération, selon la nature de la route (RN, RD ou VC), c'est le préfet, le président du Conseil Général ou le maire qui l'exerce.

Domaine Public :

C'est la route et ses abords dont une collectivité (Etat, Département ou Commune) est propriétaire. L'alignement fixe les limites entre le domaine public et les propriétés privées. Si vous voulez faire des travaux sur le domaine public, vous devez demander l'autorisation au gestionnaire de la route.

Gestionnaire / Propriétaire de la route :

Chaque route a un propriétaire qui est une collectivité et un gestionnaire qui représente cette collectivité.

* Routes Nationales (RN) : l'Etat est propriétaire des routes nationales, dont le gestionnaire est la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement).

* Routes Départementales (RD) : le Département est propriétaire des routes départementales, dont le gestionnaire est le Conseil Général.

* Voies Communales (VC) : la Commune est propriétaire des voies communales, dont le gestionnaire est le Conseil Municipal.

Service du gestionnaire de la route :

Le gestionnaire de la route dispose d'un service auquel peuvent s'adresser les particuliers.

* Routes nationales : le service est la D.D.E. et ses bureaux locaux.

* Routes départementales : les services sont les services techniques départementaux (STD) ou bien la D.D.E.

* Voies communales : le service est le service technique municipal ou bien la D.D.E.

Dans les deux derniers cas, la D.D.E. peut agir pour le compte du département ou de la commune, à la demande de ceux-ci.

A QUI VOUS ADRESSER...

Dans la plupart des cas, adressez-vous directement aux services du gestionnaire de la route. Votre mairie ou le bureau local de la D.D.E. (subdivision territoriale) sauront vous orienter.

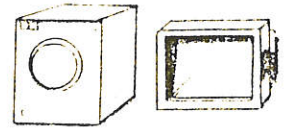
PROTEGEONS L'ENVIRONNEMENT :



FERRAILLE



TRIONS - RECYCLONS



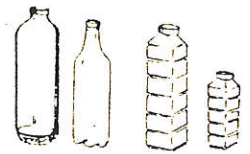
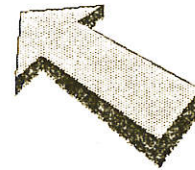
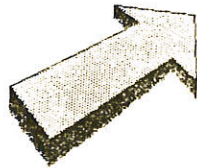
ENCOMBRANTS



DECHETTERIE MOBILE 1994



PAPIER
CARTON



BOUTEILLES
PLASTIQUE

Les déchetteries mobiles lancées en 1993, ont connu un succès important en permettant la collecte de plus de 350 tonnes de produits divers, hormis le verre collecté en containers.

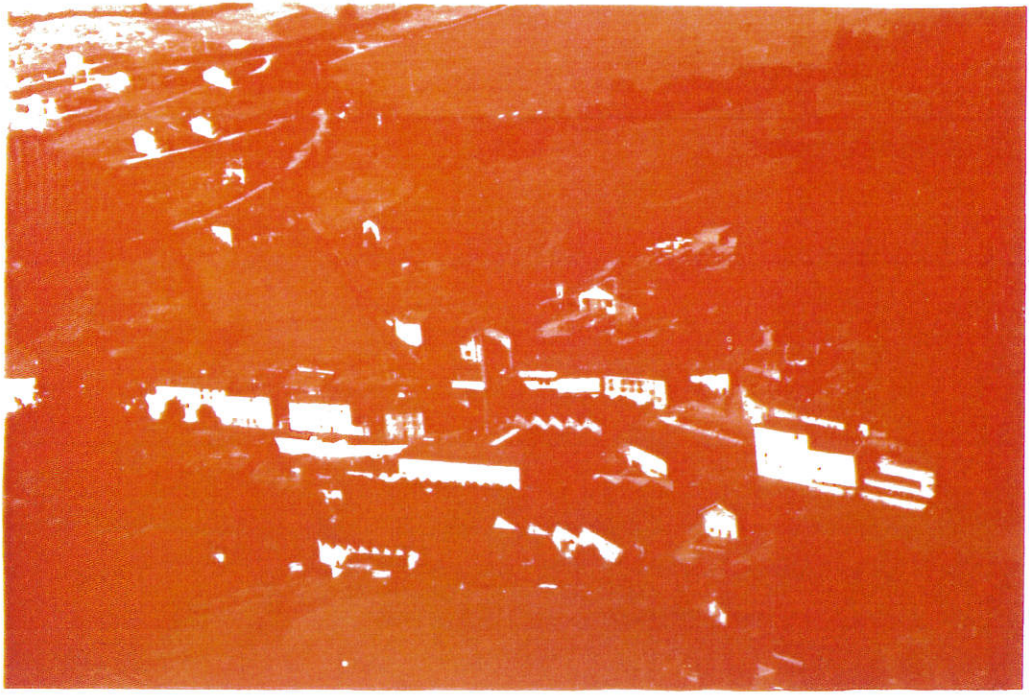
Le service est reconduit en 1994 et nous devons encore faire un effort pour les déchets papiers et cartons. Nous devons donc trier chez nous les divers déchets qui, grâce aux déchetteries, seront recyclés ou revalorisés.

La déchetterie mobile s'est quatre bennes dans lesquelles les habitants pourront déposer, en les triant, les cartons, les papiers, les ferrailles, les bouteilles plastiques, les piles, les batteries et les encombrants (vieux matelas, téléviseurs, frigos, etc...). Les ordures ménagères traditionnelles ne seront pas acceptées.

Fonctionnement : le jour indiqué, de 9 heures à 16 heures. Ce service est strictement réservé aux communes membres du SIVOM ; bien entendu, la déchetterie installée sur une commune, un jour donné, sera ouverte à tous les habitants du SIVOM.

Calendrier pour cette fin d'année 1994 :

	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
AMPLEPUIS	20	17	15	19	17
CUBLIZE			01		
RONNO	06				
SAINT VINCENT DE REINS					03
SAINT VICTOR SUR RHINS					31
BOURG DE THIZY/THIZY	13	10	08	12	10
MARDORE			29		
COURS LA VILLE	27	24	22	26	24
LE CERGNE		03			
SAINT JUST D'AVRAY				05	



SAINT VINCENT DE REINS "Les Filatures"



SAINT VINCENT DE REINS "Magny"